

**NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES****Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations**

Voici les informations concernant les communications officielles que vous recevrez durant l'année scolaire.

<b>COMMUNICATIONS OFFICIELLES AUX PARENTS</b>	
<b>Première communication</b>	Commentaire sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.  Date d'envoi : <b>14 octobre 2016</b>  Modalités : <b>posté</b>
<b>1<sup>er</sup> bulletin</b>	Période : du <b>26 août au 10 novembre 2016</b> (durée de l'étape) Pondération : compte pour 20 % du résultat final  Date remise du bulletin : <b>17 novembre 2016</b>  Modalités : <b>par les enseignants, locaux communs</b> <b>17 h 00 à 20 h 00</b>
<b>2<sup>e</sup> bulletin</b>	Période : du <b>14 novembre 2016 au 10 février 2017</b> (durée de l'étape) Pondération : compte pour 20 % du résultat final  Date remise bulletin: <b>semaine du 20 février 2017</b> <b>et 9 mars 2017 (sur invitation)</b>  Modalités : <b>Par courriel</b> ET <b>Par les enseignants en classe avec les parents qui auront reçu une invitation (9 mars 2017)</b> <b>17 h 00 à 20 h 00</b>
<b>3<sup>e</sup> bulletin</b>	Période : du <b>13 février au 22 juin 2017</b> (durée de l'étape) Pondération : compte pour 60 % du résultat final  Date de remise du bulletin : avant 10 juillet 2017  Modalités : <b>posté</b>

